



Commune d'Hérémence
Modification partielle PAZ

Village d'Euseigne, modification partielle 1998.2

Plan homologué le 5 mars 2008 (état au 6 mai 2008)

Zones d'habitation

-  Zone des villages anciens (DS III)
-  Zone des villages (DS III)
-  Zone d'extension des villages (DS II)
-  Zone résidentielle (DS II)

Zones d'activités économiques

-  Zone mixte artisanale et commerciale (DS III)

Zones spéciales

-  Zones de constructions et d'installations publiques A (DS II)
-  Zone d'affectation différée
-  Zone à aménager (cahier des charges)

Zone figurant à titre indicatif

-  Aire forestière

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 5 mars 2008

Droit de sceau: Fr. 350.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

[Signature]



3

Décidé par le Conseil communal le: 27 avril 2006

le Président

[Signature]

le Secrétaire

[Signature]

Approuvé par l'Assemblée primaire le: 22 juin 2006

le Président

[Signature]

le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat le: 5 mars 2008



arcalpin

13941 / SM / 07.05.2008 / sv/GL'